

LA GALE - FICHE D'INFORMATION

1) Qu'est-ce que la gale et comment la reconnaître ?

Il s'agit d'une infection contagieuse de la peau liée à un parasite (*sarcoptes scabiei*). Ce parasite est propre à l'homme, il pond ses œufs en creusant de petits sillons en superficie de la peau. Après une contamination, les premiers signes apparaissent au bout de 2 à 3 semaines. Pour « attraper » la gale, il faut être en contact direct de peau à peau avec une personne atteinte. Quand l'infestation est massive, la transmission se fait aussi par le partage de la même literie, de linge de toilette ou de vêtements. La transmission n'est pas possible par des objets sans fibres textiles comme par exemple les loquets de porte.

Les premiers signes de la gale sont des démangeaisons intenses sur la peau plus particulièrement la nuit. Les premières lésions de la peau apparaissent dans la zone où il y a eu des contacts et où la peau est fine. Ainsi elles débutent souvent au niveau des espaces entre les doigts, du cou, des organes sexuels, du ventre, des poignets, des cuisses. Ensuite les lésions s'étendent à toute la surface du corps en quelques semaines.

2) Que faire quand une gale est suspectée ?

La gale est ressentie comme une maladie honteuse et provoque l'exclusion des personnes. Un médecin est à consulter sans tarder pour éviter la diffusion du parasite. En cas de doute sur une gale, et en attendant la mise en place d'un traitement, il est important de ne plus partager ses vêtements, ni ses draps, ni le linge de toilette. Après un contact il est recommandé de se laver à l'eau et au savon. Les gels hydro-alcoolique et l'alcool sont inefficaces contre le parasite de la gale. En cas de nécessité d'un contact direct, par exemple pour aider une personne handicapée à se mobiliser, ou pour aider au traitement, la personne qui aide mettra des gants.

3) Comment traite-t-on une gale ?

Il s'agit avant tout de traitements à appliquer directement sur la peau, une seule fois, et à laisser agir pendant 12 ou 24 heures, puis à éliminer par une douche (le traitement médicamenteux à avaler est peu efficace à lui seul). Toutes les personnes vivant en contact direct ou sous le même toit seront traitées en même temps pour éviter de nouvelles contaminations. ***L'éviction scolaire est obligatoire jusqu'à ce que le traitement ait été correctement effectué.***

Tous les vêtements, linges de toilette, literie, etc. seront lavés à 60°C. Les linges délicats seront mis dans un sac hermétique avec une poudre antiparasitaire pendant 3 jours ; ensuite ils seront lavés. Les surfaces en tissu (fauteuils, sièges de voiture) seront vaporisées avec la poudre antiparasitaire. Il est important de bien coordonner le traitement cutané et les mesures de décontamination du linge (en pratique un change complet de tout le linge est à faire le matin de la douche qui élimine le traitement cutané). Le parasite est aussi détruit à des températures inférieures à - 25°C ; la mise au congélateur ou l'exposition à un grand froid en hiver sont des alternatives.

Après le traitement les démangeaisons peuvent persister encore 1 à 2 semaines. Si elles n'ont pas disparues au bout de 3 semaines, il convient de consulter à nouveau un médecin.

4) En pratique à Saint-Etienne pour les personnes démunies l'accès aux traitements est possible : PMI 04.77.49.67.76 ou Permanence d'Accès aux Soins de Santé du CHU de SAINT-ETIENNE : 04.77.12.04.31